

Retour SUD sur la présentation d'INRAE 2030 au Conseil d'Administration de décembre 2020

Le déroulé du processus d'élaboration du plan stratégique INRAE 2030 interroge [[lien vers le document](#)]. Certes la pandémie de covid19 a beaucoup perturbé 2020, mais, suite à une demande SUD pour ce Conseil d'Administration, nous venons d'avoir connaissance de la grande consultation des partenaires annoncée en mai : concrètement une enquête sommaire réalisée par un prestataire en communication dans une précipitation qui ne s'embarrasse guère d'analyse et de réflexions ambitieuses [[voir la pièce jointe](#)]. Nulle trace écrite de la session de travail avec des experts internationaux qui « a permis de "tester" la lisibilité et pertinence des orientations proposées dans un contexte international et face à des défis globaux ». Difficile aussi de distinguer les suites de la consultation du personnel et des instances en début d'année ou les propositions de la contribution de 14 pages de SUD début juin dans le document présenté en CA le 17 décembre. La recherche, ici annoncée (p.10) comme « plus ouverte et plus participative » continue, semble-t-il, à l'ancienne, descendante. Les références aux collaborations avec les grands organismes internationaux partenaires (pas tous connus pour la force de leur engagement agroécologique) parsèment tout le document mais les rédacteurs ont oublié de croiser leur synthèse avec les 7 propositions « Se nourrir, développer des pratiques agroécologiques » de la **Conférence Citoyenne sur le Climat** (CCC). Depuis juillet la DG a pourtant eu le temps ! Un exemple parmi d'autres : si l'INRAE veut anticiper la stratégie du Pacte Vert européen pour 2030 de la Commission Européenne, il faudra passer au moins 50 % des 7 000 hectares de l'INRAE en AB dès 2025 et réduire de moitié les pesticides sur les 50 % restants. Notons que ceci convergerait avec la proposition SN2.1.1 de la CCC : atteindre 50 % d'exploitations en agroécologie en 2040 dont « L'obligation pour l'État de convertir l'ensemble des surfaces agricoles en sa possession à des pratiques agroécologiques sous 5 ans, en demandant à l'État de s'assurer que toutes ses exploitations sont dans une dynamique d'innovation et de transformation vers l'agroécologie. »

Avec, en toile de fond, un point clé qui n'est jamais abordé dans le document de stratégie d'un établissement qui se dit en transition : qu'est que l'on arrête ? Probablement rien ! D'où l'autre question, qu'est que l'on change dans notre façon de faire de la recherche ? Une politique RSE portée par 6 personnes suffira-t-elle à révolutionner le fonctionnement d'une maison de 12 000 agents et agentes ? Les attentes de nos partenaires externes semblent réelles de ce côté : « plus de cohérence dans le mode de fonctionnement de l'INRAE et ses priorités de recherche », de « la preuve par l'exemple »...

La direction générale, page 7, nous dit : « Plus qu'une ambition, c'est un engagement ». « L'humanité et la planète font face à un changement global qui crée de nouvelles attentes vis-à-vis de la recherche. » Comment le personnel de l'INRAE ne partagerait-il pas l'ambition d'une recherche pour une planète vivable ? Mais nous doutons beaucoup des choix et peut-être plus encore de l'absence de choix. Quand la ferme des 1000 vaches s'arrête, l'exercice aurait pu, aurait dû, être l'occasion de travailler un document de programmation pour essayer de sortir d'un INRA du 20^e siècle vers un INRAE du 21^e ! À notre sens, ce n'est pas gagné... Ainsi le Forfait Mobilités Durables n'a pas été mis en place en 2020 à l'INRAE alors que SUD l'a demandé avec insistance au Comité Technique de novembre et alors que l'arrêté d'application date du mois de mai [[lien vers le CR SUD du CT](#)]. Il est temps que le monologue social (la DG écoute mais ne change rien) se transforme en une négociation avec les élu-e-s du personnel.

Donc, lors du vote, SUD s'est abstenu car l'INRAE doit largement mieux faire, face aux enjeux qu'aborde cette trop timide inflexion des logiques de recherche publique. Dans son message du 18 décembre le PDG écrit que « *le plan stratégique INRAE 2030 a été approuvé par tous les administrateurs, moins deux votes contre (CGT) et quatre abstentions (CFDT, SUD, Fga-CFDT).* » **Dans les faits qu'attendre d'un plan stratégique à 10 ans qui n'a pu obtenir aucun soutien de la part des élu-e-s du personnel ?** À l'heure du participatif revendiqué à tous les étages, nous demandons à la DG d'amender son plan. Ainsi après les contributions de SUD lors des débats en Comité Technique puis en Conseil Scientifique, la DGDS, Mme Cherbut, a reconnu un loupé et s'est engagée à revoir le plan stratégique à la lumière des propositions de la Conférence Citoyenne sur le Climat.

Un autre décalage entre direction et élu-e-s du personnel est flagrant lors du vote du **budget initial 2021 de l'INRAE**. Dans sa note de présentation la DG écrit : « *Après 10 ans de baisse continue de ses effectifs titulaires, l'établissement juge désormais indispensable de stabiliser l'emploi afin de conserver sa capacité à répondre au mieux aux enjeux sociétaux majeurs qu'il porte.* » Merci de reconnaître enfin ce que nous élu-e-s du personnel vous affirmons, alors que vous tentiez de nous démontrer le traitement de faveur accordé à la recherche publique.

Ainsi, le total des autorisations d'emplois rémunérés par l'organisme augmenterait de 9 ETP par rapport au BI 2020, (mais baisse de 16 ETP par rapport au BR2 2020) et ce budget proposerait « *l'augmentation importante de la campagne de recrutement sur concours externes en 2021 pour atteindre 279 postes ouverts (+72 par rapport à 2020).* » Mais la direction omettait dans cette présentation de mentionner le nombre de départs. D'après les derniers bilans sociaux disponibles, IRSTEA et INRA 2019, nous les estimons au moins à 350 par an. Dans le préambule de la note, la DG décrit « *une campagne de recrutement sur concours en forte augmentation permettant un maintien - désormais indispensable - de l'emploi titulaire* ». Il nous a été répondu en séance qu'il y avait une stabilisation des effectifs, au prix toutefois de la contorsion consistant à prendre en compte « *tous les motifs d'entrées et de sorties* », dont les accueils en détachement. Pour notre part, le compte n'y est donc, semble-t-il, toujours pas.

La dotation de base des départements et unités serait promise à la hausse. La présentation du budget fait mention d'« *une augmentation de +10% de la dotation de base des unités de recherche* ». Nous avons interpellé la direction sur ce point, tant l'ampleur des disparités d'autorisations budgétaires entre départements semblait rendre improbable le scénario d'une rallonge uniforme pour tous les laboratoires. Dans l'hypothèse que notre interprétation soit fondée, se poserait alors un sérieux problème d'équité entre collectifs. Sur ce point, la direction du Financement et des Achats nous a répondu la main sur le cœur que les hausses des dotations seraient bien de +10% par département. Nous prenons cette parole au mot et serons donc particulièrement attentifs au détail de l'exécution budgétaire.

La lecture de la trajectoire budgétaire de la LPR par la direction nous a parue exagérément optimiste. L'inquiétude légitime lors de l'examen d'un budget initial, c'est la sincérité de la présentation. Il est probable que l'augmentation des crédits reste de l'ordre de l'inflation si l'on considère leur projection jusqu'à 2030. Cette interprétation, c'est J.F. Rapin, sénateur Les Républicains, qui la faisait en rapportant la LPR au Sénat (voir [ici](#)) : rappelant par ailleurs l'importance de prendre en compte le Glissement-Vieillesse Technicité dans l'expression des besoins (3,4 M€ pour l'INRAE), il poussait à raisonner en euros constants et montrait ainsi que les hausses promise par la LPR sur le financement

de la recherche sur 2021-2027 n'étaient que dans le prolongement de la trajectoire 2013-2020. Il concluait ainsi sur le fait qu'il serait : « *inadmissible que cette trajectoire constitue un plafond opposable, limitant les investissements à venir dans le budget de la recherche* ». Par rapport à une augmentation affichée de +1,6% de la subvention pour charges de service public du programme 172, devons-nous comprendre les débuts d'efforts consentis à INRAE comme un plafond ou comme un plancher ?

Vote contre de TOU·TE·S les représentant·e·s du personnel, y compris la CFDT !